



FORMATION

« PLAN DE PREVENTION »

INFORMATIONS

> Public :
Direction, QSE, Responsable sécurité,
HSE, Responsable maintenance...

> Tarif :
A partir de 600€ HT

- > Accessibilité aux personnes handicapées :
- A définir dans l'entreprise concernée en INTRA
 - Accès PMR en INTER dans notre organisme de formation

> Prérequis :
Aucun

> Durée :
7 heures

> Nombre de stagiaires :
10 stagiaires maximum

> Lieu
Inter ou Intra

> Méthodes utilisées :
Participative / active
Heuristique
Étude de cas

> Outils pédagogiques :
Power point
Paper Board

Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- Comprendre les enjeux du plan de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures
- Connaître le rôle des différents intervenants et les obligations propres au plan de prévention
- Mettre en œuvre le plan de prévention et l'intégrer dans l'organisation des entreprises extérieures

Programme :

Accueil des stagiaires, présentation de la formation et de son organisation

Comprendre le contexte pour rédiger le plan de prévention :

- Définir (plan et environnement)
- Définir et évaluer le risque dans une entreprise et pour une entreprise extérieure
- Intégrer la notion de prévention des risques dans sa rédaction
- Pourquoi et dans quels cas rédiger un plan de prévention ?

Identifier les obligations et le cadre réglementaire :

- Cadre réglementaire
- Rôles et responsabilités (entreprise utilisatrice (UE) et entreprise extérieure (EE))

Préparer un plan de prévention :

- Analyser les risques
- Principes de prévention et classes de risques
- Mentions obligatoires du plan de prévention
- Organisation de l'inspection commune (avant et après l'exécution des travaux)
- Etablir et mettre en place les mesures de prévention

Rédige et communiquer un plan de prévention :

- Les obligations du code du travail : moyens et mise en œuvre
- Communication du plan de prévention : avant et pendant l'exécution des travaux

Les cas particuliers du plan de prévention

- Protocole de sécurité : opérations de chargement et de déchargement / à caractère répétitif
- Permis de feu : réalisation de travaux par points chauds

Bilan de la formation